



Vers une remise en cause de l'OCM céréales?

Une évaluation des instruments de politique céréalière de l'Union européenne vient d'être publiée par un cabinet privé américano-britannique.

À mi-parcours de l'Agenda 2000, les conclusions de cette évaluation demandée par la Commission européenne montrent une efficacité globale de l'Organisation Commune de Marché comme système de régulation des marchés céréalières. L'OCM céréales permet d'harmoniser les prix du grain au sein de l'Union.

L'étude relève par contre un problème majeur: l'accumulation de stocks à l'intervention, surtout de maïs hongrois. Elle préconise de cesser le système d'un prix unique d'intervention pour tous les Etats membres et pour toutes les céréales. Des recommandations qui remettent en cause les bases de l'OCM.

Lutter contre les bruches en respectant la législation abeille

La lutte contre la bruche sur pois ou féverole, pour être efficace et donc garantir des grains de qualité, nécessite de traiter exclusivement pendant la floraison.

Compte tenu de la nouvelle législation abeille (arrêté du 28/11/2003), toute application insecticide est interdite en floraison, sauf dérogation pour les produits ayant la mention abeille, laquelle est attribuée avec une dose maximale d'utilisation dans cette période de floraison.

Dans ces conditions, Talstar Flo ne peut plus être préconisé sur bruche à sa dose homologuée de 0,25 l/ha car sa « dose abeille » est de 0,125 l/ha. Dans l'état actuel des connaissances, ARVALIS - Institut du végétal ne peut garantir l'efficacité à cette dose réduite, même en renouvelant l'application.

Les essais ARVALIS - Institut du végétal FNAMS et UNIP réalisés en laboratoire en 2005 et 2006 montrent la bonne efficacité de la formulation Karaté Xpress à 0,125 kg/ha, dose applicable en floraison. Karaté Xpress est homologué sur bruche pour le pois et la féverole.

L'utilisation des formulations d'endosulfan Techn'Ufan et Thionex est toujours possible jusqu'à leur retrait en juin 2007. Les spécialités doivent être appliquées en floraison à 1,5 l/ha au lieu de 2 l pour respecter la législation abeille, mais l'efficacité reste équivalente.

Rappelons que la législation abeille interdit de traiter en présence d'abeilles; il faut donc traiter tôt le matin ou tard le soir.



Le pain est bon pour la santé

Dans la lutte contre l'obésité, le diabète de type II et les maladies cardiovasculaires, le pain est appelé à jouer un rôle de premier plan. Sa teneur en glucides le place au 1^{er} rang des aliments qui répondent le mieux aux besoins énergétiques de l'organisme. La baguette rééquilibre ainsi notre ration alimentaire face aux lipides, consommés en quantités trop importantes.

Elle assure également un apport de protéines d'origine végétale, de fibres, de vitamines B1 et B6 et de minéraux (magnésium, phosphore et potassium). Autant d'atouts que la filière pains-farines compte valoriser au travers de l'Observatoire du pain, un centre de ressources et d'études qui vient d'être créé pour améliorer les connaissances sur le pain. La tache est vaste: en 50 ans, la consommation a chuté de 50%. La meunerie française consomme environ 5,6 Mt de blé par an.



25 plantes pour produire de la biomasse

Quelles sont les potentialités de différentes plantes ligno-cellulosiques cultivées pour un usage non-alimentaire? Devant la recrudescence de questions sur le sujet, ARVALIS - Institut du végétal a mis à disposition 25 fiches « cultures ligno-cellulosiques ». Ce travail de synthèse a été élaboré à partir d'une étude AGRICE de 1998, avec le soutien de l'ADEME. Il permet de comparer les forces et faiblesses d'espèces annuelles et vivaces comme le triticale, l'orge, la luzerne ou le tournesol.

www.arvalisinstitutduvegetal.fr, rubrique « infos techniques », puis « dossiers ».

Électricité: tarifs maintenus pour les irrigants

Avec la libéralisation du marché de l'électricité, l'avenir de la saisonnalité des tarifs dont bénéficiaient les irrigants semblait en péril. EDF annonçait de fortes hausses de tarifs, de l'ordre de 30 à 80%. Il n'en sera rien. L'entreprise a signé un accord de service public qui engage l'entreprise à maintenir, pour les contrats existants, ces tarifs à leur niveau, à l'inflation près, jusqu'en 2010.

Source: AGPM INFO Eco N°401.

Stabilité des ventes de matériel agricole

Avec un chiffre d'affaires de 3,9 milliards d'euros en 2005, le marché français des agroéquipements a été quasi stable par rapport à 2004. Les importations assurent les 2/3 de l'approvisionnement du marché français. Les ventes de l'industrie française sur notre sol se sont élevées à 1,17 milliards, soit un retrait de 7,9%.

Les ventes de tracteurs ont accusé une baisse de 6,9% par rapport à l'an passé, à 37505 unités. Les télescopiques et les équipements pour espaces verts affichent une progression à deux chiffres.